



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9340
18 juillet 1969

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 18 JUILLET 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS DE L'ALGERIE, DU CAMEROUN, DU CONGO (BRAZZAVILLE), DU CONGO (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE), DU DAHOMEY, DE L'ETHIOPIE, DU GABON, DU GHANA, DE LA GUINEE, DE LA GUINEE EQUATORIALE, DE LA HAUTE-VOLTA, DU KENYA, DU LIBERIA, DE LA LIBYE, DE MADAGASCAR, DU MALI, DE MAURICE, DE LA MAURITANIE, DU MAROC, DU NIGER, DE L'OGANDA, DE LA REPUBLIQUE ARABE UNIE, DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, DU RWANDA, DU SENEGAL, DE LA SIERRA LEONE, DE LA SOMALIE, DU SOUDAN, DE LA TANZANIE, DU TOGO, DE LA TUNISIE, DE LA ZAMBIE

Les Etats africains, agissant au nom de l'Organisation de l'unité africaine, ont l'honneur de venir, par la présente lettre, soutenir la demande de convocation du Conseil de sécurité faite par le représentant permanent de la Zambie suite aux récentes violations délibérées de l'intégrité territoriale de la République de Zambie par le Portugal (document S/9331 du 15 juillet 1969).

Ce faisant, les Etats africains entendent non seulement se conformer aux dispositions pertinentes de la charte de l'Organisation de l'unité africaine, mais également manifester leur solidarité agissante à la République soeur de Zambie au moment où elle connaît des pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants du fait des bombardements barbares de la part des mercenaires portugais. Ce n'est certes malheureusement pas la seule agression du Portugal contre un Etat africain. Déjà en 1966, la Zambie avait été agressée, la République démocratique du Congo, la République du Sénégal, la République de Guinée ont connu et connaissent encore des actes d'agression sur leur territoire. La République du Congo Brazzaville a elle aussi très souvent subi des bombardements de la part du Portugal. La République-Unie de Tanzanie a connu des atteintes à l'intégrité de son territoire suite aux agressions du Portugal. Tous ces faits, Monsieur le Président, sont connus des membres du Conseil de sécurité qui ont déjà adopté des résolutions condamnant le Portugal pour ses agressions contre ces territoires africains.

La demande de convocation du Conseil de sécurité par les Etats africains découle de la charte de l'OUA qui fait obligation à tous les Etats membres de "renforcer l'unité et la solidarité africaines" et "d'éliminer sous toutes ses formes le colonialisme en Afrique".

La Zambie a été agressée parce qu'elle s'est conformée à la charte de l'OUA et parce qu'elle a, comme tous les Etats africains, appliqué les résolutions de l'OUA et des Nations Unies qui condamnent le Portugal pour son refus de reconnaître l'autodétermination pour les peuples africains sous sa domination.

L'Afrique se sent donc concernée par cette menace perpétuelle des mercenaires portugais dans leur guerre de reconquête en Angola, au Mozambique et en Guinée Bissau. Au cours de ses multiples réunions, l'Organisation de l'unité africaine, par les voix les plus autorisées, a toujours stigmatisé l'attitude de défi adoptée par les fascistes de Lisbonne malgré les résolutions adoptées tant par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

L'OUA s'est sentie et continue à se sentir préoccupée des menaces et des actes d'agression constamment perpétrés par le Portugal contre les Etats africains limitrophes des territoires qui sont sous sa domination.

Les Etats africains, en renouvelant leur confiance au Conseil de sécurité, espèrent que cet important organe saura faire face à la situation et prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à ces agressions caractérisées, agissant de ce fait dans le cadre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Veuillez agréer, etc.

- (Signé) Le représentant de l'Algérie
Le représentant du Cameroun
Le représentant du Congo (Brazzaville)
Le représentant du Congo (République démocratique du)
Le représentant du Dahomey
Le représentant de l'Ethiopie
Le représentant du Gabon
Le représentant du Ghana
Le représentant de la Guinée
Le représentant de la Guinée équatoriale
Le représentant de la Haute-Volta
Le représentant du Kenya
Le représentant du Libéria
Le représentant de la Libye
Le représentant de Madagascar
Le représentant du Mali
Le représentant de Maurice
Le représentant de la Mauritanie
Le représentant du Maroc
Le représentant du Niger
Le représentant de l'Ouganda
Le représentant de la République arabe unie
Le représentant de la République centrafricaine
Le représentant du Rwanda
Le représentant du Sénégal
Le représentant de la Sierra Léone
Le représentant de la Somalie
Le représentant du Scudan
Le représentant de la Tanzanie
Le représentant du Togo
Le représentant de la Tunisie
Le représentant de la Zambie

